

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A268-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A268

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Soutien de la Communauté du Pays d'Aix au Projet The Camp dans le cadre de la French Tech

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

05_2_03

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Co-rapporteurs : Gérard BRAMOULLÉ
Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Interventions économiques

Objet : Soutien de la Communauté du Pays d'Aix au Projet The Camp dans le cadre de la French Tech

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il convient aujourd'hui de décider du principe d'un soutien à « The Camp » projet d'écosystème international dédié à la création, à l'innovation numérique et à l'expérimentation.

Exposé des motifs :

Porté par Monsieur Frédéric Chevalier, fondateur du Groupe HighCo, et inspiré des campus américains, « The Camp » est le nom d'un projet dont l'objectif est de créer un écosystème international d'intelligence connectée dédié à la création, à l'innovation numérique et à l'expérimentation.

Ce projet de campus devrait voir le jour dans la zone du technopole de l'Arbois à Aix-en-Provence. Il regroupera sur un même site des étudiants, des managers et des entrepreneurs venus du monde entier.

The Camp sera ainsi un lieu de vie, d'éducation, de création et d'expérimentation, dans une architecture nouvelle ouverte à la lumière et à la nature. L'une des idées forces de The Camp est l'expérimentation dans les villes et les quartiers, des innovations des start-up incubées et accélérées ; et ces expérimentations, clés de la réussite des entreprises passent par des collectivités fortement impliquées dans la gouvernance.

Ce projet ambitieux de formation est aussi un des piliers du label « French Tech » obtenu par Aix-Marseille le 12 novembre dernier.

En effet, seuls les métropoles et les territoires porteurs d'un écosystème numérique de niveau international et d'un projet ambitieux et fédérateur de croissance de cet écosystème ont pu obtenir ce label du gouvernement. The Camp est un acteur clé de cet écosystème sur notre territoire en tant que Campus d'innovation, de prospective, d'expérimentation et de recherche dédié à la ville intelligente.

L'objectif de cette initiative de l'État est :

- au niveau national, de positionner « l'excellence numérique » des territoires dans le peloton de tête des places mondiales d'innovation ;
- au niveau des collectivités locales, de renforcer l'attractivité du territoire et le soutien à leur écosystème ;
- au niveau de l'écosystème, de favoriser la croissance, le développement, le maintien de l'ancrage territorial et la possibilité d'accroître sa visibilité à l'international.

A cet effet, **15 M€** sont programmés pour la communication et le développement de la marque pour la rendre visible à l'international et **200 M€** seront investis en faveur des entrepreneurs et des structures d'accompagnement des start-up.

A ce jour, il n'existe pas de projet équivalent en Europe. Un campus de ce type a été créé à New York (CUSP) par l'Université, la ville de New York et des entreprises privées.

The Camp permettra d'accueillir 500 personnes sur le site sur un terrain de 7 hectares et représentera :

- 11 000 m² d'espaces de vie et de travail
- Une capacité d'hébergement de 340 chambres
- Des équipements de pointe : un amphithéâtre de 200 places, un Lab intégré, des salles de réunion connectées, des services de restauration, des équipements sportifs
- Une proximité immédiate des grandes infrastructures de transport (gare TGV, aéroport).

A l'intérieur de ce lieu, **4 grands pôles d'activités** : le Pôle Contenu (formation étudiants, dirigeants et cadres d'entreprise, conférences), le Pôle Incubation/Accélération (accueil startups), le Pôle Expérimentation avec un Lab, et la Résidence d'artistes.

L'ambition de The Camp est de devenir le premier campus européen dédié à la « smart city ». Cette ambition nécessite un engagement des partenaires publics et privés et les pouvoirs publics ne peuvent pas être absents de la gouvernance, aux côtés des grands groupes internationaux, d'un lieu stratégique dans le domaine de la « ville intelligente ».

En conséquence The camp propose un modèle de structure innovant majoritairement privé avec des partenariats publics structuré autour de 3 entités à savoir :

1. Une société de type SAS qui portera l'immobilier avec, notamment, la Caisse des Dépôts et Consignation, le fonds d'investissement de Monsieur Frédéric Chevalier, E. Booster et la SEMEPA pour 32 M€ ;
2. Une société de type SAS « The Camp » pour l'exploitation et qui sera locataire du campus pour laquelle les partenaires privés et publics sont sollicités à hauteur de 30 M€ ;
3. Une fondation dédiée au financement d'activités d'utilité sociale au sein de The camp (bourses, activités éducatives pour les scolaires, etc.).

Le plan d'affaires de cette dernière prévoit l'équilibre dès la troisième année d'exploitation, soit en 2019 avec un chiffre d'affaires de 19M€. En 2020, le chiffre d'affaires serait de 23 M€, avec un bénéfice de plus d'1,6 M€.

Ce projet participe à une stratégie de développement du territoire de la CPA et à sa future politique d'aménagement :

- The Camp attirera non seulement des projets internationaux des entreprises internationales mais aussi des start-up qui pourront ensuite intégrer les dispositifs de la CPA (pépinières, hôtels d'entreprises...). Par ailleurs, les entreprises accompagnées par la CPA dans ses pépinières/hôtels d'entreprises pourront être accélérées par The Camp (création d'emplois...);
- The Camp permettra également de faciliter et d'accélérer l'expérimentation dans les villes des produits développés par les start-up, facteur clé de leur réussite (levée de capitaux, commercialisation...). Les thématiques de la « ville Intelligente » sont en adéquation avec les pôles de compétitivité et les secteurs clés du Pays d'Aix : énergies, TIC, mobilité, numérique, etc ;
- The Camp servira de showroom permanent et de lieu d'expérimentation pour les start-up, les PME, les pôles de compétitivités de la Région.

Compte-tenu de l'intérêt général de ce projet, unique en Europe, pour le développement économique du grand territoire et de son positionnement comme territoire d'excellence et d'innovation dans le domaine de la « ville intelligente » sur le territoire du Pays d'Aix, la CPA aux côtés de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, et potentiellement du Département des Bouches-du-Rhône, sont sollicités pour l'amorçage du projet.

Différents schémas d'intervention sont en cours d'étude en relation avec les collectivités concernées et l'État.

Le Conseil Régional sera au demeurant appelé à se prononcer le 12 décembre 2014 sur une intervention de la Région pour soutenir ce projet.

Le montant souhaité de participation de la CPA est de 5 M€, libérable sur 5 ans soit 1 M€ par an.

L'intervention pourrait prendre diverses formes et reste à définir avec les différentes collectivités et, notamment, la Région PACA, chef de file économique. En tout état de cause, la CPA interviendra au profit de la société d'exploitation sous la forme d'une dépense d'investissement (prêt ou participation au capital). Cet investissement doit permettre l'amorçage du projet. Il est probable que dans quelques années, lorsque l'exploitation sera stabilisée, l'ensemble des acteurs publics puisse se désengager financièrement sans se retirer de la gouvernance.

Il est ainsi demandé d'approuver le principe d'une intervention de la Communauté du Pays d'Aix aux côtés de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur pour soutenir le projet The Camp.

Au vu des modalités juridiques d'intervention envisageables, le Conseil communautaire sera à nouveau amené à se prononcer, sur le dispositif le mieux à même de répondre à la réalisation du projet, aux garanties de son haut niveau d'ambition et à son ancrage durable en Pays d'Aix.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511 et suivants ;

VU le Règlement (UE) n ° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'intérêt général du projet The Camp, véritable pilier du label « French Tech », pour le territoire du Pays d'Aix, son développement économique et notamment son positionnement comme territoire d'excellence et d'innovation dans le domaine de la « ville intelligente » ;
- **APPROUVER** le principe d'une intervention de la Communauté du Pays d'Aix aux côtés de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur en faveur de la société d'exploitation de The Camp pour soutenir la réalisation de ce projet, garantir son haut niveau d'ambition et l'ancrer durablement en Pays d'Aix ;
- **DIRE** que le Conseil de Communauté sera saisi prochainement sur le mode et le niveau d'intervention ad hoc.

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Soutien de la Communauté du Pays d'Aix au Projet The Camp dans le cadre de la French Tech

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014